



## MAITRISE DES RISQUES - OPTIMISATION DES COÛTS - SATISFACTION DE VOS CLIENTS

Spécialiste du Contrôle Technique, de l'inspection, de l'assistance et de la formation depuis 30 ans, notre Groupe apporte des solutions concrètes à vos diverses préoccupations.

Qu'il s'agisse d'obligations réglementaires ou de **démarches volontaires** visant la valorisation de votre établissement et de ses équipements, nos équipes de spécialistes vous accompagnent dans la pratique quotidienne de votre métier. La diversité des compétences de notre Groupe vous permet

d'obtenir des solutions à vos problématiques techniques et réglementaires.

Vous disposez ainsi d'un interlocuteur unique et privilégié qui saura faire appel en interne à toutes les compétences nécessaires pour répondre à vos principaux objectifs :

**SATISFAIRE VOS CLIENTS, OPTIMISER VOS COÛTS D'EXPLOITATION ET MAÎTRISER LES RISQUES TOUT AU LONG DU CYCLE DE VIE DE VOTRE ÉTABLISSEMENT.**

### Construire

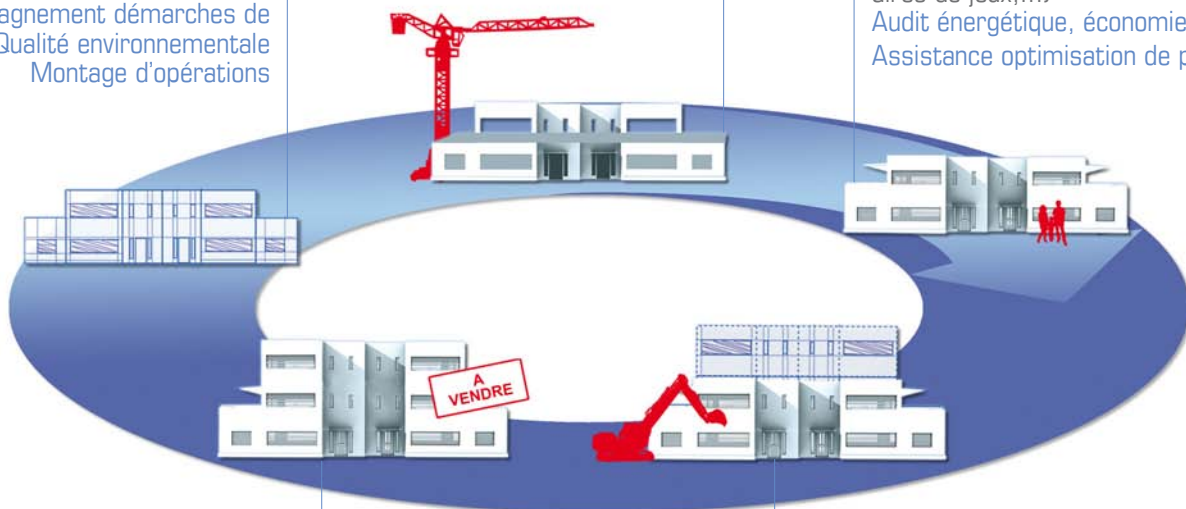
Contrôle Technique  
Coordination SPS  
Attestations obligatoires  
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage  
Démarche Qualité Environnementale  
Economies d'énergie

### Imaginer

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage  
Dossiers ICPE  
Accompagnement démarches de  
Qualité environnementale  
Montage d'opérations

### Exploiter

Vérifications périodiques réglementaires  
(électricité, incendie, moyens de secours,  
aires de jeux,...)  
Audit énergétique, économies  
Assistance optimisation de patrimoine



### Céder

Diagnostics immobiliers  
Due Diligence Vendeur

### Transformer / Réhabiliter

Contrôle Technique  
Coordination SPS  
Assistance Technique  
Diagnostic technique, aide à la programmation





## COMMERCE, GRANDE DISTRIBUTION

### UN PARTENAIRE POUR RÉPONDRE À VOS OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES & OPTIMISER VOS COÛTS

Respecter l'ensemble des obligations inhérentes à la construction et à l'exploitation d'un établissement commercial peut s'avérer complexe. Nos spécialistes, au fait de la réglementation et de ses évolutions, vous accompagnent dans la réponse à ces obligations.

Vous disposez ainsi d'un référent technique et réglementaire qui vous épaulé au quotidien, vous alerte sur les modifications réglementaires à venir et vous conseille sur les solutions optimales pour y répondre.

Qu'il s'agisse de coûts d'exploitation ou de transformation de votre établissement, nos spécialistes vous fournissent les clés d'une gestion optimisée.

Outre leur expérience, ils disposent d'outils informatiques éprouvés modélisant les économies réalisées selon les solutions mises en oeuvre.

### UN OUTIL DE GESTION DE VOTRE PATRIMOINE



Nous mettons à votre disposition un outil de gestion de patrimoine.

Sur une interface sécurisée, vous accédez à la situation de votre bien. Vous pouvez ainsi consulter les rapports de vérifications déjà réalisés et être tenus informés de vos prochaines échéances réglementaires.

L'ensemble des rapports émis est téléchargeable. Cet outil de gestion simplifie vos démarches et vous permet d'avoir une visibilité sur la conformité de votre établissement à la réglementation.

### QUELQUES RÉFÉRENCES...

GALERIES  
*Lafayette*

E.LECLERC



Intermarché  
SUPER

BUT

le juste prix



GRUPE  
*Casino*  
NOURRIR UN MONDE  
DE DIVERSITÉ

Jennyfer

GUESS

### NOS ATOUTS

- >> **30 ans d'expérience** dans la prévention des risques
- >> **70 agences** réparties dans toute la France
- >> Des équipes **réactives** et **pluridisciplinaires**
- >> **1 Direction Technique Groupe** en soutien sur les problèmes techniques pointus et la veille réglementaire
- >> **Des filiales spécialisées aux compétences certifiées** par des organismes extérieurs

# PRINCIPALES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

## CONSTRUIRE / TRANSFORMER, RÉNOVER

MISSIONS	CONSTRUCTION	TRANSFORMATION
Contrôle Technique des constructions	●	●
Coordination SPS	●	●
Diagnostics Amiante avant travaux / démolition	-	●
Diagnostics Plomb avant travaux / démolition	-	●
Attestation finale Accessibilité handicapés	●	●
Attestation parasismique	●	-
Attestation de prise en compte de la réglementation thermique	●	●

## EXPLOITER

ÉQUIPEMENTS, INSTALLATIONS CONCERNÉS	VÉRIFICATION INITIALE	VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES
Diagnostic accessibilité handicapés	Travaux de mise en conformité avant le 01/01/2015	
<b>ÉLECTRICITÉ</b>		
Installations électriques	●	1 an
Paratonnerre	-	1 an
Habilitation électrique pour tout électricien ou toute personne intervenant à proximité de pièces nues sous tension *	●	Recyclage tous les 3 ans
<b>EQUIPEMENT DE TRAVAIL - LEVAGE</b>		
Tous les équipements, y compris accessoires de levage (sauf ceux cités ci-dessous)	●	1 an
Appareils mobiles (Chariots élévateurs, plateformes,...)	●	6 mois
Élévateurs de personnel mus mécaniquement	●	6 mois
Elevateurs de personnel mus à bras	●	3 mois
Appareils de levage de charges mus à bras sans support ou faisant l'objet de changements fréquents de support	-	6 mois
Autorisation de conduite pour tous les conducteurs d'engins - CACES *	●	Recyclage tous les 3 ans
<b>INCENDIE</b>		
Moyens de prévention et de lutte contre l'incendie	●	6 mois / 1 an
Robinets d'incendie armés	●	1 an
Extinctions automatiques	●	-
Colonnes sèches	●	1 an
Système Sprinkleurs	●	6 mois
Système Sprinkleurs - ERP	●	3 ans
Installations de détection incendie	●	6 mois
Extincteurs portatifs ou sur roues	●	6 mois / 1 an
Installations de désenfumage	●	1 an
Systèmes de sécurité incendie catégories A et B - désenfumage mécanique	●	1 an / 3 ans
Équipements d'alarme - ERP	●	6 mois / 1 an
Locaux de travail à pollution non spécifique	●	1 an
Formations * Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes	●	Recyclage tous les 3 ans
Continuité Radio électrique mode relayé	-	3 ans
Continuité Radio électrique	●	-
<b>EQUIPEMENT DE TRAVAIL - MACHINES</b>		
Massicots, compacteurs à déchets, bennes à ordures	-	3 mois
<b>EQUIPEMENT DE TRAVAIL - DIVERS</b>		
Echafaudages	●	3 mois
Echelles en bois	-	6 mois
Echelles mobiles des services incendie, secours	-	1 an

ÉQUIPEMENTS, INSTALLATIONS CONCERNÉS	VÉRIFICATION INITIALE	VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES
<b>PORTES ET PORTAILS</b>		
Portes et portails automatiques ou semi-automatiques	-	6 mois
<b>PRÉVENTION, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL</b>		
Évaluation des risques de toute unité de travail	●	1 an
<b>AÉRATION, VENTILATION</b>		
Locaux de travail à pollution non spécifique	●	1 an
<b>ASCENSEURS ET ASCENSEURS DE CHARGE</b>		
Ascenseurs, monte-charges, Elevateurs de personnes	-	1 an
Ascenseurs (CT SAE)	-	5 ans
Ascenseurs (AS9 Sécurité incendie)	-	5 ans
<b>ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS DE JEUX ET SPORTS</b>		
Aires de jeux	●	Selon plan de vérification de l'exploitant
Equipements sportifs	●	Selon plan de vérification de l'exploitant
<b>GAZ COMBUSTIBLES</b>		
Appareils et installations fixes de gaz combustibles	●	1 an
<b>INSTALLATIONS CLASSÉES</b>		
Demandes d'autorisation / enregistrement et audits associés	●	-
Analyse du Risque Foudre (ARF)	●	Si modification de l'installation
Étude Technique Foudre limitée à la Vérification de l'existant (ETV)	●	Si modification de l'installation
Vérifications périodiques des protections contre les effets de la foudre	●	1 an vérif. visuelle 2 ans vérif. complète
Contrôle périodique de certaines installations soumises à déclaration	●	5 ans
Risques d'explosions - Zonage ATEX et DRPE	●	-
<b>APPAREILS DE CHAUFFAGE</b>		
Appareils de chauffage à production de chaleur ou à production – émission	●	1 an
Chaudières - Puissance comprise entre 400 kW et 20MW	-	2 ans après la mise en service
<b>APPAREILS DE CUISSON DESTINÉS À LA RESTAURATION</b>		
Appareils de cuisson et de réchauffage, îlots de cuisson	●	1 an
<b>INSTALLATIONS DE PRODUCTION, DE STOCKAGE ET DE DISTRIBUTION D'EAU CHAUDE</b>		
Diagnostic Légionelle	-	1 an
<b>INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE FROID</b>		
Vérification étanchéité	-	1 an
Inspections périodiques équipements sous pression	●	1 an
Requalification	-	5 ou 10 ans
Inventaire	●	-
<b>RISQUES SANITAIRES</b>		
Formation * «Prévention des risques liés à l'amiante», obligatoire pour l'ensemble des personnels potentiellement exposés au risque d'inhalation de fibres d'amiante dans le cadre de leur métier	●	1er recyclage : 6 mois 2ème recyclage : 2 ans

\* Retrouvez toutes les formations proposées par le Groupe sur notre site internet [www.groupe-qualiconsult.fr](http://www.groupe-qualiconsult.fr)

## CEDER

DIAGNOSTICS	BÂTIMENTS CONCERNÉS	DURÉE DE VALIDITÉ
Amiante	Permis de construire antérieur au 1 <sup>er</sup> juillet 1997	Illimitée
Insectes Xylophages	Biens situés dans une zone définie par arrêté préfectoral (liste disponible sur <a href="http://www.termite.com.fr">www.termite.com.fr</a> )	6 mois
DPE	Tous bâtiments (sauf exceptions définies par arrêtés)	10 ans
ERNT	Tous biens situés dans une commune concernée par un plan de prévention des risques ou dans une zone de sismicité	6 mois